DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MENDE

OBJET:

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 26
- représentés: 7
- absent:0

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 17 Janvier 2023

Date de l'affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet : 06/02/2023

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de Janvier, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Par procuration: Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoint, Madame Ghalia THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Monsieur Nicolas TROTOUIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Madame Stéphanie MAURIN (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur François ROBIN), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Valérie TREMOLIERES), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal:

- N° 144.22: Arrêté autorisant la signature du marché d'exécution de services de transports scolaires circuit « Les Villages » (service secondaire)
- N° 159.22: Arrêté autorisant la signature du marché de fournitures « remplacement menuiseries extérieures - école Gérard Pons »
- ❖ N° 161.22 : Arrêté des tarifs de la patinoire
- ❖ N° 165.22 : Arrêté des tarifs 2023

- N° 166.22: Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et du Département de la Lozère pour la saison culturelle 2022-2023
- N° 170.22 : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de prestations d'assurances de la commune de Mende
- N° 171.22: Arrêté approuvant le bail avec la DDETSPP à la Cité Administrative
- N° 172.22 : Arrêté approuvant le bail avec la DDFIP à la Cité Administrative
- N° 173.22: Arrêté approuvant le bail avec l'ONACVG à la Cité Administrative
- ❖ N° 174.22 : Arrêté approuvant le bail avec le Département de la Lozère à la Cité Administrative

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE**.

Pour extrait conforme, Fait à Mende, Le Maire, Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr